

proforma

www.jeunebarreaudequebec.ca



Le Gala des Maîtres 2019



JEUNE BARREAU DE QUÉBEC



Mot de la présidente
p. 4



Mot de la bâtonnière
p. 5



Lancement du Programme RePairs
p. 7

Adresse de retour : Barreau de Québec, 300, boul. Jean-Lesage, RC-21, Québec (Qc) G1K 8K6

ENVOI DE PUBLICATION / Port payé à Québec convention no 40033674

L'équipe du Proforma

Me Hawa-Gabrielle Gagnon
Me Aurélie-Zia Gakwaya
Me Jylve Goulet
Me Ariane Leclerc Fortin
Me Audrey Létourneau

Conseil d'administration du Jeune Barreau 2018-2019

Me Myralie
Roussin
Présidente



Me David
Chapdelaine Miller
Premier vice-président



Me Raphaëlle
Mignault
Deuxième vice-présidente



Me Antoine
Sarrazin-Bourgoin
Trésorier



Me Ariane
Leclerc Fortin
Secrétaire



Me Catherine
Bourget
Secrétaire adjointe



Conseillers(ères)

Me Félix Brassard-Gélinas
Me Isabelle Desrosiers
Me Camille Guay-Bilodeau
Me Pier-Luc Laroche
Me Marie-Élaine Poulin
Me Stéphanie Quirion-Cantin

Présidente sortante

Me Audrey Létourneau



À la une Le Gala des Maîtres 2019

Félicitations encore aux récipiendaires!



Me Gabrielle Ferland-Gagnon pour le prix « Implication sociale et engagement »

En plus de briller comme avocate et de jouer un rôle majeur dans plusieurs domaines d'importance pour la Procureure générale du Québec, la récipiendaire se fait un devoir d'être une présence féminine forte et inspirante auprès des jeunes des quartiers centraux de Québec. C'est par le biais du soccer, comme entraîneuse bénévole de diverses équipes, qu'elle transmet ses valeurs de respect mutuel, d'entraide et d'esprit sportif. Elle s'investit sans compter pour permettre à des enfants de développer leurs aptitudes, notamment leur confiance à travers le sport d'équipe.

La récipiendaire siège depuis 2017 au conseil d'administration de l'Association soccer Québec-centre. Constatant qu'il y avait trop peu d'équipes féminines au sein de cet organisme, elle met sur pied un partenariat avec une école primaire afin de favoriser l'accès au soccer pour les jeunes filles issues de quartiers défavorisés. Aussi, elle est l'instigatrice d'un partenariat officiel entre cette association et le Centre multiethnique de Québec.

L'égalité des chances et la transmission d'un sentiment d'appartenance guident chacun de ses projets. Son implication auprès des jeunes démontre son grand sens du leadership et de l'engagement, ainsi que son intérêt pour le bien-être commun.

Sa volonté de s'impliquer socialement et d'être utile pour la communauté n'est d'ailleurs pas nouvelle et a guidé son parcours académique et professionnel. En 2007, après avoir complété son baccalauréat en droit avec mention d'honneur, elle obtient un contrat auprès de Droits et Démocratie, organisme

ayant pour mission d'encourager et d'appuyer les valeurs universelles des droits humains et de promouvoir les institutions et pratiques démocratiques partout dans le monde. Elle y travaille à la création d'un guide destiné aux organismes non gouvernementaux afin de les informer sur les normes internationales en matière de détention.

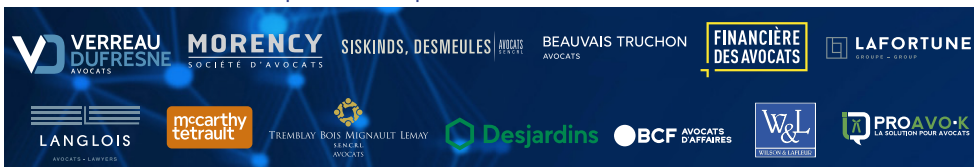
Se questionnant sur la façon dont elle pourrait contribuer à la société, elle débute un certificat en sociologie. Pendant ses études, elle s'engage dans la lutte contre les poursuites-bâillons dans le but de favoriser la liberté d'expression des citoyens. À cette occasion, elle met en place une coalition d'organismes communautaires ayant pour mission de faire adopter un projet de loi contre les *Strategic Lawsuits Against Public Participation*. Elle élabore et présente à l'Assemblée nationale un mémoire visant à accorder plus d'outils aux juges afin qu'ils puissent rejeter ces poursuites de façon préliminaire. Ce projet contribue finalement à l'adoption de l'article 54.1 de l'ancien code de procédure civile.

Elle complète son Barreau en 2010 et débute sa carrière à la Direction des affaires juridiques du Tribunal administratif du Québec et y co-rédige un ouvrage de doctrine en expropriation. Passionnée d'environnement, elle joint la Direction des affaires juridiques du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques en 2012. Elle travaille dans de nombreux dossiers d'importance, dont ceux relatifs aux répercussions environnementales de l'accident ferroviaire de Lac-Mégantic.

Parallèlement, elle organise des événements sportifs amicaux réunissant plus de 100 juristes du Ministère de la justice dans l'objectif de les rassembler et de favoriser les échanges.

Forte de son expertise, elle décide en avril 2017 de rejoindre l'équipe de plaideurs de la Direction du contentieux de la Procureure générale du Québec et est nommée l'année suivante coordonnatrice de l'équipe de plaideurs en droit de l'environnement. Elle co-fonde sur son lieu de travail le comité Ecolo-bureau visant à conscientiser ses collègues aux bonnes habitudes à adopter pour protéger l'environnement et entreprend des démarches afin de rendre le palais de justice plus écologique.

Le comité organisateur du Gala des Maîtres 2019 tient encore une fois à remercier ses nombreux partenaires qui ont contribué au succès de l'événement.



Photographe de l'événement
Christelle Coulombe



**Me Régis Boisvert pour le prix
« Réalisation professionnelle et rayonnement »**

Après avoir complété un microprogramme en langue allemande à l'Université Laval, le récipiendaire obtient à l'Université d'Ottawa sa licence en droit civil avec la mention *Magna cum laude*, puis sa licence en *common law* l'année suivante avec grande distinction.

Il collabore en 2012 avec l'Honorable Pierre J. Dalphond à la publication « La conception du juge Gonthier de l'indépendance judiciaire et du rôle des juges » dans l'ouvrage *Responsabilité, fraternité et développement durable en droit : l'œuvre de Charles Doherty Gonthier*.

Admis au Tableau de l'ordre en 2009, peu d'avocats, et certainement peu d'avocats de moins de dix années d'expérience, peuvent se targuer d'être auteurs d'un tour du chapeau à la Cour suprême du Canada. C'est le cas de ce récipiendaire qui a piloté, à titre d'avocat principal, trois dossiers

devant la Cour suprême : les arrêts *Bédard et Rangers* en 2017, *Laliberté* en 2016 et *Lacasse* en 2015. Chacune de ses interventions ont été couronnée de succès. D'autres avocats s'enorgueilliraient de telles réussites, mais pas le récipiendaire. Selon ses pairs, il demeure l'un des plus agréables à côtoyer en salle de cour, tout comme à l'extérieur. Ce procureur aux poursuites criminelles et pénales est humble, passionné du droit, respectueux de ses pairs, de ses fonctions et de la cour, et foncièrement équitable. Sa recherche juridique est immanquablement fouillée et ses arguments, bien motivés et persuasifs. Pour ces motifs, il est, pour ses collègues du Directeur des poursuites criminelles et pénales, une référence fort précieuse en matière d'appel.

Le récipiendaire est également un avocat impliqué au sein de son ordre professionnel, ayant siégé tant au conseil d'administration du Jeune Barreau de Québec, notamment à titre de président, qu'au conseil d'administration du Barreau de Québec. En outre, il participe volontiers à la formation de la relève juridique. Il outille les élèves d'une école primaire de la ville de Québec, durant 16 séances, en matière de choix de vie, leur inculquant des principes fondamentaux du système de justice québécois et abordant les conséquences sociales et légales de la criminalité. Il forme également les étudiants au baccalauréat en droit de l'Université Laval, dans le cadre du cours Procédure pénale, en matière de procédures d'appel.

Aujourd'hui administrateur au Barreau du Québec, membre du Comité LGBT du Barreau du Québec, administrateur à l'Alliance Arc-en-ciel de Québec, le récipiendaire est une source d'inspiration pour toute la communauté juridique et le Jeune Barreau peut être fier de le compter, pour quelques mois encore, dans ses rangs.



Repairs et Répit

Le Jeune Barreau s'est donné comme priorité cette année de promouvoir une saine santé mentale chez ses membres.

Les avocats seraient six fois plus susceptibles de se suicider que le reste de la population. Les premières années de pratique constituent une période particulièrement anxiogène pour les jeunes avocats. En 2017, le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) révélait que 56% des appels pour de l'aide psychologique provenaient de membres âgés de 22 à 35 ans. Pourtant, les jeunes avocats représentent 32% des membres du Barreau. Il ne s'agit pas d'une statistique alarmante. Les jeunes n'ont pas plus de problèmes de santé mentale que les autres générations, mais nous sommes assurément plus ouverts à en parler.

D'ici 2020, la dépression se classera au deuxième rang des principales causes d'incapacité à l'échelle mondiale, juste derrière les maladies cardiaques.

35 % des absences au travail sont dues à un enjeu de santé mentale.

Seulement 30 % des gens faisant une dépression cherchent de l'aide, en partie en raison de la stigmatisation entourant toujours la maladie mentale et en partie parce qu'ils ignorent tout simplement qu'ils font une dépression.*

Dans notre domaine où nos neurones sont tantôt nos alliés, tantôt nos rivaux, il n'est pas surprenant que les avocats soient réfractaires à l'idée de parler ouvertement de dépression et d'épuisement professionnel. Les préjugés défavorables à ces égards n'ont pas leur place en 2019. Jeunes et moins jeunes, nous avons besoin qu'un changement de culture s'opère.

Pour citer un ami que j'estime grandement et qui a eu à faire face à des ennuis de santé psychologique : « À 42 ans, j'ai eu des problèmes avec mes yeux et ma vue a commencé à baisser. Je suis donc allé chez un oculiste pour me faire faire des lunettes. Vingt années plus tard, j'ai eu des problèmes avec mon cerveau. Je suis donc allé chez la psychiatre qui m'a prescrit une médication. Je porte encore mes lunettes, mais je ne prends plus de médication. Voilà deux problèmes de réglés. »

Je n'ai jamais été aussi fier de cet ami que lorsqu'il a parlé de sa dépression publiquement. Il voulait servir d'exemple, comme il l'a d'ailleurs toujours fait comme avocat. Je le félicite pour son leadership que je qualifie d'avant-gardiste. Sa sortie publique sur sa condition n'est ni plus ni moins qu'une généreuse marque d'héroïsme.

Le Jeune Barreau de Québec a formé un comité sur la santé mentale composé de :

Me David Miller
Me Catherine Bourget
Me Camille Guay-Bilodeau
Me Isabelle Desrosiers

Me Félix Brassard-Gélinas
Me Audrey Gagnon
Mme Jessica Perreault, actuaire
Me Alexandre Belzile

Je les remercie chaleureusement, puisque nos échanges constructifs ont permis de mettre sur pied trois initiatives. D'abord, nous avons organisé un atelier sur la gestion du stress et de l'anxiété. Ensuite, le Programme RePairs a été lancé. Il s'agit d'un programme de pairs aidants par lequel sont jumelés des avocats membres du JBQ avec des avocats bénévoles qui cumulent au moins cinq années de pratique. Différent du mentorat professionnel, l'objectif de ce programme est de permettre aux avocats bénéficiaires de se confier et d'échanger en toute confidentialité avec un bénévole quant aux enjeux rencontrés en début de pratique.

Et finalement, nous sommes heureux d'annoncer un projet pilote, le Programme Répit. Les avocats qui exercent en pratique privée comme salariés, en entreprise ou au sein de la fonction publique ont généralement accès aux différents régimes d'assurance-invalidité s'ils doivent d'absenter du travail pour cause de dépression ou d'épuisement professionnel.

L'avocat qui exerce comme travailleur autonome qui n'a pas souscrit à une assurance-invalidité, ou qui, selon son assurance, est soumis à un délai de carence de 30 à 90 jours, ne prend généralement pas le temps de faire une pause pour prendre soin de sa santé mentale. S'il se permet un arrêt de travail, les frais mensuels fixes d'exploitation de bureau, eux, ne prennent pas de pause. Cette pression financière retarde l'arrêt de travail de courte durée, nécessaire et préventif, qui éviterait l'arrêt prolongé. Avant toute chose, nous souhaitons surtout rappeler aux travailleurs autonomes l'importance de souscrire à une assurance-invalidité. Le Programme Répit vise à soutenir financièrement les jeunes avocats à leur compte aux prises avec des problèmes de santé mentale en remboursant une seule mensualité des frais fixes d'exploitation de bureau pendant un arrêt de travail. Les conditions et formulaire du Programme Répit seront sur le site internet au prochain exercice.

La dépression est causée par un dérèglement chimique. C'est un dysfonctionnement des neurotransmetteurs qui ne se véhiculent plus correctement d'un neurone à l'autre.

La dépression ne s'explique pas par le caractère faible d'une personne.

La dépression s'explique par la science.

N'ayons pas peur d'en parler et de s'entraider.

* (Source : <http://www.iusmm.ca/documents/pdf/Hopital/Sources.pdf>)



Me Myralie Roussin

Présidente du Jeune Barreau de Québec
presidence@jeunebarreaudequebec.ca

Avec des aveux la peine sera moins longue.

DÉPRESSION, STRESS, DÉPENDANCE

PAMBA

Programme d'Aide aux Membres du Barreau du Québec, à leurs conjoints et aux stagiaires et étudiants de l'École du Barreau
Montréal : 514.286.0831 Extérieur : 1 800.74PAMBA www.barreau.qc.ca/pamba

De beaux projets ...

Le mois de mars est enfin là. Pour le Barreau de Québec, celui-ci n'est pas simplement synonyme de l'arrivée du printemps. En effet, bon nombre de nos projets arrivent à leur apogée. C'est, entre autres, le cas de la Tournée de la Bâtonnière et de la période d'inscription pour la Mission Québec-Floride. Nous sommes aussi en pleine préparation de notre assemblée générale annuelle et du rapport annuel. Comme vous le savez, c'est lors de cette assemblée que nous vous dévoilerons les membres que vous avez élus pour faire partie de notre Conseil. Nous sommes présentement en élections et je vous invite à suivre leur déroulement de près. Je vous invite aussi à exprimer votre voix lorsqu'il en sera le temps. Le Barreau de Québec souhaite représenter ses membres de la façon la plus fidèle possible. Pour ce faire, il est essentiel que nos membres se fassent entendre. L'an dernier, nous avons instauré notre plateforme de vote électronique. Grâce à celle-ci, nous avons constaté une hausse considérable de notre taux de votes. Cette année, je souhaite qu'il y en ait encore plus !

Tournée de la Bâtonnière

Cette année nous avons instauré la Tournée de la Bâtonnière. Nous avons parcouru notre section afin d'offrir des demi-journées de formation dans chacun de nos districts. Celles-ci ont connu un franc succès. Le 12 mars dernier, nous étions à Montmagny pour offrir la dernière formation. C'est avec fierté et un léger pincement au cœur que nous avons clos notre tournée. J'ai réellement apprécié cette expérience. J'ai aimé aller à la rencontre de chacun des participants. Il s'agit d'une expérience grandissante et stimulante. J'éprouve une grande fierté pour cette initiative. Je sais que celle-ci perdurera à travers le temps et que les prochains bâtonniers éprouveront autant de plaisir que moi à la réaliser.

MISSION
Québec/Floride

RENDEZ-VOUS 2019

PARTENAIRE EXPERT

BARREAU DE QUÉBEC

UN PROGRAMME DE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE QUÉBEC

EN COLLABORATION AVEC

CHAMBRE DE COMMERCE CANADAFLORIDE

Me Maryse Carré

Bâtonnière de Québec

batonnier@barreaudequebec.ca



Mission Québec – Floride

Cette année, pour la première fois dans l'histoire du Barreau de Québec, nous avons établi un partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Québec. Celui-ci prend la forme d'un programme d'accompagnement qui se tiendra en Floride. Le programme offert conjointement par la Chambre de commerce et d'industrie de Québec et la Chambre de commerce Canada Floride, propose à ses participants de s'immerger, pour une durée de 10 mois, dans un environnement 100 % croissance avec professionnels et dirigeants d'entreprise vivant d'importants processus d'innovation et d'internationalisation. Les candidats sélectionnés peuvent tirer profit d'échanges entre pairs québécois et américains, bénéficier du réseau international de la Chambre et de ses partenaires d'affaires, en plus de profiter de l'expertise et de l'accompagnement de haut niveau mis à leur disposition.

Le programme vous offre l'occasion de vivre l'expérience de la croissance en quatre grands facteurs.

- Partage d'expérience inestimable entre les candidats dont l'entreprise est en croissance.
- Ouverture et accès privilégié auprès de professionnels et dirigeants d'entreprises québécois et américains, partenaires et collaborateurs du programme, en plus des réseaux des Chambres de commerce du Canada et à travers le monde. Les valeurs fondamentales du programme reposent ainsi, d'abord et avant tout, sur le savoir-être et le partage des candidats, dans un contexte bel et bien unique de croissance.
- Toute entreprise, dans un contexte de mondialisation des marchés doit, plus que jamais, savoir innover, être à l'affût des nouvelles tendances et demeurer compétitive, et ce, en termes de produits, ressources humaines, commercialisation, production et R&D.
- L'internationalisation se veut un incontournable, de par des opportunités d'exportations et d'importations, à la veille concurrentielle, au développement de partenariats, de collaborations et d'acquisitions potentielles.

Ce programme est une opportunité en or pour nos membres souhaitant vivre une expérience en développement d'entreprises à l'international. C'est une belle occasion d'échanger entre professionnels de différents horizons et d'enrichir votre réseau de contacts. Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, vous les trouverez sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec. Faites vite ! La date limite pour s'inscrire est le 10 avril 2019.

La mise en place de ce programme est une grande fierté pour le Barreau de Québec. J'espère que plusieurs d'entre vous lui démontreront de l'intérêt. Je remercie la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, plus particulièrement Mme Julie Bédard, et la Chambre de commerce Canada Floride pour tout le travail qui a été accompli afin d'assurer la réussite du projet. À l'aube de son lancement officiel, je souhaite beaucoup de plaisir et d'épanouissement professionnel aux futurs participants.

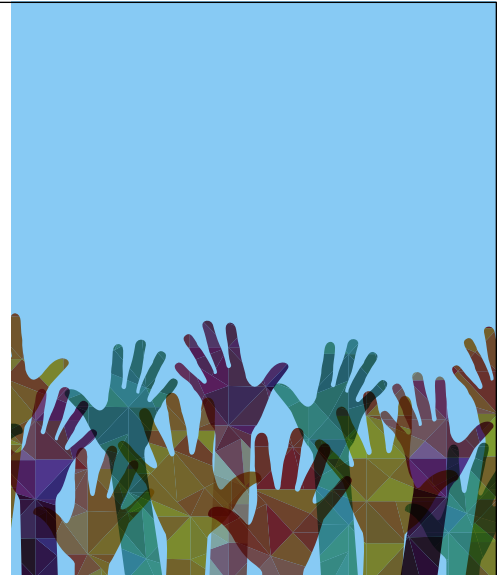
APPEL DE BÉNÉVOLES

Clinique téléphonique juridique les 13 et 14 avril 2019

Le JBQ organise de nouveau une clinique téléphonique juridique les 13 et 14 avril prochains en partenariat avec le Jeune Barreau de Montréal. Lors des dernières cliniques tenues en avril et octobre dernier, plus de 2 000 appels ont été répondus par les bénévoles de Montréal et de Québec au courant d'une fin de semaine.

Nous recrutons dès maintenant des bénévoles pour l'édition d'avril 2018 afin de recueillir les appels des justiciables. Nous recherchons des bénévoles dans tous les domaines de droit.

Si cela vous intéresse, veuillez écrire à l'adresse suivante catherine.bourget@langlois.ca en indiquant vos disponibilités et votre domaine de droit.



FORMATION - 9 avril 2019

La fiscalité durant la vie commune et au moment de la séparation

Heure: 12 h 15 à 13 h 45 (aucun repas ne sera fourni)

Endroit: Salle des mariages - Palais de justice de Québec

Lors de cette formation, vous en apprendrez plus sur les impacts fiscaux, en matière d'impôt, de TPS/TVQ et de droits de mutation, liés aux transferts de biens entre époux et conjoints, durant la vie commune, au moment de la séparation et au moment du décès.

Une attention particulière sera apportée au choix de l'exemption pour résidence principale lorsque le couple détient, au moment de la séparation, plus d'une résidence.

Cette formation est offerte par Me Maude Caron-Morin, Joli-Cœur Lacasse, S.E.N.C.R.L.

Pour vous inscrire, cliquez [ici](#)

Formation en partenariat avec :



FORMATION -13 mai 2019

La fiscalité en matière de pension alimentaire et de garde d'enfants

Heure: 12 h 15 à 13 h 45 (aucun repas ne sera fourni)

Endroit: Salle des mariages - Palais de justice de Québec

Lors de cette formation, vous en apprendrez plus le traitement fiscal des pensions alimentaires et des paiements faits à des tiers pour tenir lieu d'une telle pension alimentaire. Vous en apprendrez également davantage sur la question du partage des allocations familiales et des déductions pour frais de garde dans un contexte de séparation et de garde d'enfants.

Finalement, il y aura également une brève allocution sur la déduction des frais juridiques encourus par les clients dans les dossiers de droit familial.

Cette formation est offerte par Me Maude Caron-Morin, Joli-Cœur Lacasse, S.E.N.C.R.L.

Pour vous inscrire, [cliquez ICI](#).

Formation en partenariat avec :

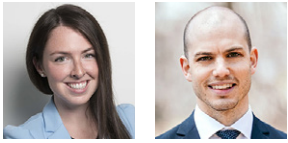


DIVINES
VÊTEMENTS SUR MESURE POUR FEMMES

Tailleurs • Blouses • Pantalons • Jupes • Robes

www.divines.ca

2825 Chemin des Quatre-Bourgeois - 418 659 5050



Lancement du Programme RePairs

Par Isabelle Desrosiers et Félix-Brassard-Gélinas

Nous exerçons une merveilleuse profession, tous à notre façon, que ce soit en pratique privée en solo, en grand, moyen ou petit cabinet, en entreprise, dans la fonction publique ou ailleurs. Il s'agit d'une profession qui, dans toute la rigueur qu'elle requiert, nous permet de faire des rencontres enrichissantes, d'user de créativité au profit de la recherche de solutions, de fouiller en quête d'idées et de réponses, de nous dépasser, mais qui nous permet surtout, ultimement, d'aider.

Ceci dit, les importantes responsabilités associées à cette fonction d'officier de justice peuvent être accompagnées de leur lot de stress, d'interrogations et d'inquiétudes, tout particulièrement lors des premières années de pratique. Il s'agit de la période où nous découvrons la réalité de notre profession, laquelle se distingue parfois de l'image que nous nous en étions faite lors de notre parcours universitaire. Alors que tant de choses sont à apprendre, il peut s'agir aussi d'une période d'adaptation, de remise en question ou même, d'inconfort.

Durant ces années charnières, il peut « *faire du bien* » ou devenir nécessaire dans certains cas de se confier et d'échanger concernant les différents enjeux rencontrés. Mais à qui parler des « *vraies affaires* » en toute quiétude? À qui le jeune avocat pleinement investi dans la défense des intérêts de ses clients peut-il se confier librement?

Il est possible qu'on ne se sente pas à l'aise de le faire avec un collègue, de peur que nos préoccupations ne s'ébruitent au bureau. Il est également probable que nos proches n'évoluant pas dans le domaine juridique comprennent mal les enjeux auxquels nous sommes confrontés. Par ailleurs, un acharnement à ne pas vouloir démontrer de « *signe de faiblesse* », reposant définitivement sur de vieux clichés, pourrait malheureusement réduire au mutisme celui qui fait son entrée dans la profession.

C'est dans ce contexte que le Jeune Barreau de Québec, qui s'est donné comme priorité cette année de veiller à la santé mentale de ses membres, s'est interrogé sur une façon simple de soutenir ceux-ci face aux défis que peuvent présenter les premières années de la pratique.

Cette réflexion a mené à la création du Programme RePairs, un projet pilote dont l'objectif est de permettre à nos membres de cinq ans et moins de Barreau d'échanger en toute confidentialité avec un avocat bénévole de cinq ans et plus de Barreau quant aux enjeux rencontrés en début de carrière, et ce, peu importe le milieu de travail dans lequel ils évoluent.

Plus précisément, l'idée est de donner à nos membres qui en ressentent le besoin l'occasion d'échanger en toute confidentialité avec l'avocat bénévole avec lequel ils auront été jumelés concernant par exemple une situation de stress, de difficulté, d'insatisfaction ou de questionnement reliée à leur horaire ou leurs conditions de travail, un collègue, un confrère, un supérieur, la magistrature, un client, etc.

Bien que les conditions du Programme RePairs (dont, nous le réitérons : la stricte confidentialité) et les engagements des parties au terme de celui-ci soient clairement établis dans la documentation que nous demandons à nos membres bénéficiaires et bénévoles de signer, aucune exigence particulière n'est prévue quant à la façon dont ils pourront échanger entre eux. Il appartient réellement au bénéficiaire et au bénévole de convenir ensemble et en toute souplesse de la façon et de la fréquence selon laquelle ils souhaiteront échanger.

Pour obtenir plus d'informations concernant le programme ou y adhérer en tant que membre bénéficiaire ou membre bénévole, nous vous invitons à communiquer avec nous à l'adresse courriel jbq@jeunebarreaudequebec.ca, ou alors à consulter notre page sur le site internet du Jeune Barreau de Québec : <http://jeunebarreaudequebec.ca/nouveau-programme-repairs/>.

Nous sommes d'ailleurs toujours à la recherche d'avocats de cinq ans et plus de pratique pour compléter notre équipe de bénévoles. Ça vous intéresse? Manifestez-vous!

Entre jeunes avocats, entraïdons-nous et soyons solidaires pour faire de ce nouveau projet une réussite pour le bien-être de tous!



Nouveau partenariat avec le Jeune Barreau de Québec : Informez-vous!
www.apexphysio.ca

MONTCALM
16-1191 av Cartier
Québec G1R 2S9
(418) 647-3919

LES MÉANDRES
275-2500 rue Beaurevoir
Québec G2C 0M4
(418) 845-8088

VAL-BÉLAIR
102-1147 boul Pie-XI N
Québec G3K 2P8
(418) 845-2502

LES IMPRESSIONS
JEAN GAUVIN INC.
IMPRESSION COMMERCIALE DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

La qualité du produit fini et le respect des délais fixés sont importants pour vous. Pour nous, ils sont une priorité.

Imprimeur de votre bulletin Proforma®

Et de tous vos projets.

Téléphone : (418) 655-0896

Télécopieur : (418) 908-0674

jeanguavin@videotron.ca

5 pistes de réflexion pour bien diversifier vos placements

CHRONIQUE

 Desjardins

Au départ, votre stratégie de placement était bien réfléchie. Guidé par votre conseiller, vous avez choisi des placements adaptés à votre profil d'investisseur et à vos objectifs. Mais depuis vous avez apporté des changements. Presque rien, vous vous dites... Une occasion qui se présente, une acquisition ici, une vente là... Ces changements peuvent-ils avoir des répercussions sur votre stratégie de diversification?

Voici 5 pistes de réflexion pour vous aider à évaluer si votre portefeuille est toujours bien diversifié.

1. Vos placements sont-ils choisis selon votre profil d'investisseur?

Vous connaître comme investisseur est à la base de votre stratégie. Si vous avez un conseiller, il vous aidera à redéfinir votre profil et vous guidera ensuite vers des produits de placements qui vous conviennent. Vous pourrez définir pour chacun de vos projets:

Votre objectif

Pourquoi placez-vous votre argent? Faire un voyage? Acheter une maison? Planifier votre retraite?

Votre horizon de placement

Combien de temps votre argent restera-t-il investi? Investir pour planifier un voyage ou épargner pour la retraite ne requiert pas la même stratégie de placement.

Votre tolérance aux risques

Croyez-vous pouvoir tolérer des fluctuations des marchés boursiers au sein de votre portefeuille? Connaître votre niveau de tolérance est l'un des éléments qui vous permettra de déterminer le produit de placement qui vous convient. Dans certains cas, cela vous évitera de réagir trop rapidement aux fluctuations et de prendre des décisions ayant un effet négatif sur votre stratégie globale.

Votre profil permettra également de déterminer votre équation, soit comment répartir les sommes investies par catégories d'actif (exemple : 60% en revenus fixes et 40% en actions).

2. Vos placements sont-ils complémentaires?

Un des principaux objectifs de la diversification est de limiter les risques, soit d'équilibrer les hausses et les baisses. Pour qu'elle soit efficace, il faut que les placements ne fluctuent pas tous dans le même sens au même moment. Par exemple, variez les échéances de vos placements pour faire face aux fluctuations des taux d'intérêt, ou encore choisissez des secteurs complémentaires.



3. Êtes-vous à l'aise avec les fluctuations de votre portefeuille?

Pensez à investir dans différentes régions géographiques et divers secteurs économiques. Cette stratégie de placement peut réduire les effets de la fluctuation des marchés sur la croissance de vos placements et améliorer votre potentiel de rendement à long terme. Tous les marchés n'évoluent pas dans le même sens. Le marché canadien pourrait subir des pertes pendant que les marchés mondiaux augmentent, ou inversement.

4. Avez-vous une grande quantité de produits de placement?

La complexité d'un portefeuille n'est pas nécessairement gage d'une bonne diversification. Le grand nombre de placements détenus pourrait nuire à votre stratégie globale tout en risquant de vous éparpiller. À chaque ajout, occasion ou nouveauté qui se présente, prenez le temps d'évaluer la pertinence par rapport à vos objectifs. Assurez-vous que tous vos produits de placement sont en lien avec votre stratégie.

5. Avez-vous une vue d'ensemble de vos placements?

Si vous cotisez dans plusieurs institutions financières (exemple pour un REER ou un CELI), demeurez à l'affût des limites de vos cotisations, car vous pourriez subir des pénalités. En ayant défini une stratégie de placement avec un seul conseiller, cela pourrait vous permettre d'éviter les doublons et ainsi de simplifier la gestion des produits de placement afin de vous assurer qu'ils répondent à vos objectifs.



**L'ultime offre
pour les membres
du JBQ**

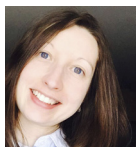
Par ici les économies

 Desjardins

C'est ben d'valeur...

TEXTE D'OPINION

Les opinions et les idées exprimées dans cet article sont celles de l'auteure.



Par
Julie Goulet
avocate

Cette expression, les plus jeunes générations (dont je suis, bien que trentenaire), ne l'utilise plus vraiment : elle a plutôt une odeur de veste de laine bouillie et de peppermint rose. Telle qu'expliquée sur le site internet Jeparlequébécois.com, elle signifie¹ « c'est dommage ». Ce nom de domaine ne pourrait être plus représentatif, car, dans ma tête, cette expression se classe clairement dans la catégorie du joul typiquement de chez nous. En ce temps de l'année où le Bonhomme Carnaval, sa ceinture fléchée et le caribou (celui qui se boit!) font trois p'tits tours et puis s'en vont jusqu'à l'année prochaine, je songe à ce qui fait de nous ce que nous sommes, NOUS en tant que Québécois je veux dire. On se définit par quoi ? Par notre chialage saisonnier perpétuel à propos des accumulations de neige toujours trop abondantes à notre goût, par (justement!), notre utilisation des mots « chialage / chialer » pour nous plaindre, par le fleurdelisé, ou par ce repas hypercalorique composé de frites, fromage et sauce (un trio que plusieurs apprécient presque autant sinon plus que celui formé par Gallagher, Danault et Drouin)? Et c'est tout ? Il doit bien y avoir autres choses de plus substantielles à ajouter à cette liste... Mais en m'autoposant la question « *Quelles sont nos valeurs québécoises ?* », force (et honte) me fut-il d'admettre que c'est dans un bredouillement hésitant que j'ai trouvé quelque chose à répondre à propos du caractère officiel que confère la province à la langue de Molière, mais sans plus... et ça, je trouvais que c'était ben d'valeur. Sincèrement.

Ignare, mais pas encore trop paresseuse, je me suis dit que je chercherais à en savoir plus à ce sujet. C'est là que Google m'a amené sur le site internet du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (le « MIDI ») où on peut consulter un document titré *Connaître, respecter, partager – Les valeurs communes de la société québécoise*. Là, mes joues se sont empourprées parce que j'étais encore plus gênée de me rappeler que ce sont précisément ces valeurs, dont la Québécoise de souche que je suis était à peine capable de vous parler au premier paragraphe, que l'on demande aux immigrants de connaître. C'est à cet instant que je me suis souvenue aussi du « test de valeurs » dont parlait monsieur le premier ministre Legault pendant la campagne électorale.

Bref, à ce stade, j'en suis venue à un constat fort inquiétant. Si je me fie à cette phrase que l'on retrouve sur le site web du ministère susmentionné : « s'intégrer à la société québécoise, c'est être prêt à connaître et à respecter ses valeurs communes »², il semblerait que ma méconnaissance de ces dernières fasse en sorte que je ne sois pas tout à fait bien intégrée. Oui, oui, même si je connais cette figure emblématique qu'est Elvis Gratton et en dépit du fait qu'en me forçant un peu, je pourrais sûrement réussir à vous cuisiner une tourtière du Lac-Saint-Jean pas piquée des vers. C'est aussi nonobstant le fait que je connais la toune *N'importe quoi* du célèbre rockeur québécois, pis que je trouve que c'est un titre assez approprié pour parler du fait qu'on considère vraiment que la connaissance et l'adhésion, par les gens, à quelques valeurs gouvernementalement définies, font d'eux ou pas des Québécois dits « bien intégrés ». Ok, c'est bien beau tout ça me direz-vous, mais où est le lien avec le droit? J'y arrive, n'ayez crainte, mais je

fais ici une mise en garde à l'effet que le présent texte se veut *a priori* une réflexion que je vous partage... avec quelques références juridiques parsemées ici et là. Mais d'abord, pour répondre à ceux qui se le demanderaient : oui, j'ai volontairement utilisé ci-dessus le mot « toune » (plutôt que chanson) et cette drôle de conjonction de coordination « pis », que la nouvelle orthographe projette peut-être ajouter bientôt à la liste des « mais-ou-et-donc-car-ni-or »; je me suis dit que ça ferait peut-être passer plus incognito cette imposteur de-fausse-Québécoise que je suis.

Au nombre de sept (mais je n'en aborderai que deux dans le présent texte, synthétisation oblige), le MIDI nous les présente comme étant « des valeurs communes qui forgent [l']identité [du Québec] ». Qu'en est-il réellement ?

Le dossier de la laïcité enfin réglé au Québec ? Amen!

Une des valeurs présentées dans ce document ministériel est à l'effet que « l'État québécois et ses institutions sont laïques ». Je vous avouerai que lire cela m'a grandement surpris, considérant que réussir à voir sanctionner un projet de loi à ce sujet semble relever du domaine d'un exploit-non encore-accomplé tant le dossier fait jaser possiblement plus que la résurrection de Jésus en elle-même.

Le MIDI écrit, sous la rubrique destinée à fournir une courte explication de cette valeur : « L'État québécois a déconfessionnalisé son système scolaire ». Or, sur le simple aspect du fameux crucifix au sein de écoles : 1) monsieur Legault aurait déclaré que ce serait là « une question de patrimoine »³ et qu'il ne voit pas la nécessité d'en ordonner le retrait, 2) une directive de la Commission scolaire de la Rivière aurait pourtant, de façon concomitante, exigée que ses écoles s'en départissent et 3) Gabriel Nadeau-Dubois, de Québec solidaire, estime pour sa part que devrait coexister « une laïcité à deux vitesses »⁴ où on interdirait les signes religieux dans les écoles publiques, mais pas dans les écoles privées catholiques. Ça, c'est sans parler aussi que la formation en éthique et en culture religieuse, obligatoire pour tous les élèves des réseaux public et privé, devrait, « si on est vraiment sérieux dans notre volonté d'aller de l'avant avec la laïcité, [être]aboli[...] », selon le Parti québécois⁵, tandis que la CAQ est d'avis qu'une réforme de ce cours s'impose, sans pour autant y mettre terme⁶. Et tout cela s'est dit/faît pendant les vingt-huit jours du mois de février 2019. C'est dire à quel point la laïcité de l'État est vraisemblablement une valeur sur laquelle nous chantons tous à l'unisson... Sérieusement, je m'explique mal que l'on puisse élever au rang de valeur un sujet qui semble, au contraire, diviser les opinions davantage que les rallier. C'était quoi déjà cet adjectif que le MIDI accolait au mot « valeurs » ? Ah oui, « communes » !

Avec un brin d'humour à l'esprit, je me suis donc demandé si la valeur dite « commune » et rassembleuse ressortant à la face même de ce débat n'était pas plutôt cette envie contagieuse qu'il suscite de descendre tous les saints du ciel; un désir partagé tant par la population que les députés. Geneviève Guilbault, vice-première ministre, déclarait d'ailleurs dernièrement en entrevue :

« c'est une question qui traîne depuis 10 ans et on se fait même une fierté de la régler à la satisfaction de tous les Québécois qui sont tannés d'en entendre parler »⁷: or, actuellement, cette écoeureté aigüe du sujet, n'est-ce pas là la vraie valeur à en dégager, bien plus encore que la laïcité elle-même ?

Excuse me, Mr. Duteil ... what did you say?

Parlons aussi de cette valeur qui est mentionnée d'emblée dans le document du MIDI, celle dont je vous ai brièvement fait état en introduction et que le ministère libelle comme suit : « Parler français, une nécessité ». N'y a-t-il que moi qui me dise qu'écrit ainsi, ça sonne presque comme « le français, ce mal nécessaire »? Peut-être que j'exagère, mais il me semble que l'emploi du mot « nécessaire » dans ce contexte n'est pas le choix de mot le plus heureux qui soit... On s'entendra au moins pour dire que c'est un bien pâle reflet aux paroles d'Yves Duteil qui nous chantait que « c'est une langue belle [...] [qui] offre des trésors de richesses infinies » !

Mais l'auteur-compositeur-interprète nous disait aussi que « c'est une langue belle à qui sait la défendre ». C'est un peu dans cet objectif que fut adoptée la *Charte de la langue française* me semble-t-il. Or, je m'interroge beaucoup quant au poids que revêt cette valeur pour le gouvernement lorsque je constate la nomination, par le Conseil des ministres précédent, de personnes qui, sans rien enlever à leur compétence, résident à Toronto et peinent à enligner quelques mots en français au sein de conseils d'administration d'organismes publics sur lesquels ils siègent, si ce n'est que des salutations d'usage en début et en fin de rencontre. Pourtant, c'est également le Conseil des ministres qui, en 2011, a approuvé la *Politique linguistique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*, laquelle devait témoigner « de l'importance que le gouvernement accorde à la promotion de la langue officielle du Québec [et] rappelle[r] aussi le devoir particulier d'exemplarité de l'administration publique québécoise quand il s'agit de l'utilisation et de la promotion de la langue française ». À tout le moins, si le projet de loi no 9 (*Loi visant à accroître la prospérité socio-économique*

du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes) prévoit que le français est perçu, par le législateur, comme étant la « langue commune dont la connaissance est la clé d'une participation réussie à la vie collective », n'est-il pas raisonnable de penser que les administrateurs ainsi nommés par le gouvernement, bien qu'ils ne le soit que pour des mandats à durée déterminée, le seront en ayant en tête qu'une participation dynamique à la prise de décision d'un CA suppose que les nommés comprennent le français et soient en mesure de s'exprimer correctement dans cette langue ?

Enlever ses faux-cils

Personnellement, sur ma page Facebook, c'est ma face que l'on retrouve en photo de profil; non pas que j'ai la prétention de vous y présenter le plus beau des visages, mais c'est le mien, et je l'assume. Dans le cas de la laïcité (pour rester sur la thématique de la comparaison avec l'apparence), c'est comme si le Québec avait inscrit le mot « Jésus » sur son bras dans les années où ma grand-mère était encore considérée comme une jeune poulette, et nous faisait croire qu'il avait opté pour un « détatouage », mais que ce dernier ne serait que partiellement réalisé et qu'on ne savait pas trop encore quand sera notre prochain rendez-vous pour effacer les lettres résiduelles. En ce qui a trait au français, c'est comme si une mère tentait de sensibiliser son enfant aux risques de se faire un trou dans la langue, mais qu'elle lui communiquerait son inquiétude en dissimulant son propre piercing lingual; son discours perdant, du coup, définitivement en crédibilité. « Faire joli », tout le monde le peut, suffit de mettre un peu de maquillage et le tour est joué. Et encore, ce qui est esthétiquement souhaitable pour l'un ne l'est pas forcément pour l'autre, mais je conviens qu'il puisse y avoir, à certains égards, des consensus qui puissent se dégager malgré les diverses perceptions. Ce qui est plus intéressant toutefois, c'est savoir de quoi on a l'air au naturel, sans artifice ni faux-semblants. Québec, chère province, je suis désolée de ne pas aussi bien te connaître que je ne le devrais sans doute, mais lorsque tu seras sortie de ta crise d'adolescence et que ta quête identitaire sera mieux définie, laisse-le moi savoir.

¹ JE-PARLE-QUEBECOIS.COM, *C'est d'valeur*, en ligne : [https://www.je-parle-quebecois.com/lexique/definition/cest-dvaleur.html], consulté le 28 février 2019.

² MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION, *Connaître, respecter, partager – Les valeurs communes de la société québécoise*, en ligne : [https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/valeurs-communes/Depliant-Valeurs-Communes-Fr.pdf], consulté le 28 février 2019.

³ LAJOIE, Geneviève, *Crucifix dans les écoles: «une question de patrimoine»*, plaide François Legault, Le Journal de Québec, en ligne : [https://www.journaldequebec.com/2019/02/13/crucifix-dans-les-ecoles-une-question-de-patrimoine-plaide-francois-legault] (consulté le 28 février 2019).

⁴ TVA NOUVELLES, *Le TVA 18h du 13 février 2019*, en ligne : [https://www.tvanouvelles.ca/videos/bulletins-de-nouvelles] (à 9:06 minutes) (consulté le 15 février 2019)

⁵ LAJOIE, Geneviève, *Le PQ veut la fin du cours d'éthique et culture religieuse*, Le Journal de Québec, en ligne : [https://www.journaldequebec.com/2019/02/26/le-pq-veut-la-fin-dun-cours-controverse] (consulté le 28 février 2019).

⁶ TVA NOUVELLES, *Cours d'éthique et culture religieuse : Legault promet une réforme, mais refuse de l'abolir*, en ligne : [https://www.tvanouvelles.ca/2019/02/26/cours-de-thique-et-culture-religieuse--legault-promet-une-reforme-mais-refuse-de-labolir] (consulté le 28 février 2019)

⁷ TVA NOUVELLES, *Le TVA 18h du 13 février 2019*, en ligne : [https://www.tvanouvelles.ca/videos/bulletins-de-nouvelles] (à 9:20 minutes) (consulté le 15 février 2019)



SAUVEZ DES DIZAINES D'HEURES AVEC JurisEvolut10n*

CONTACTEZ-NOUS POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE PLAN JEUNE BARREAU

1 888 692-1050 • jurisconcept.ca

* Selon un sondage auprès de la clientèle



Par Annick Poulin

Le droit à l'image : quelques exemples jurisprudentiels

CHRONIQUE

* SOQUIJ | Intelligence juridique

Récemment, l'un de mes contacts Facebook a filmé une dame à son insu dans le métro à l'heure de pointe alors qu'elle se trouvait dans une situation embarrassante. Le fait que cette connaissance Facebook ait été d'opinion que la dame filmée n'aurait pas dû utiliser ses doigts pour se nettoyer le nez lui donnait-il le droit de la filmer sans son consentement et de diffuser cet enregistrement vidéo sur le média social?

Notion juridique du droit à l'image

Le droit à l'image est une composante du droit à la vie privée codifié aux articles 35 et 36 du [Code civil du Québec](#), sous le titre deuxième, « De certains droits de la personnalité », ainsi qu'à l'article 5 de la [Charte des droits et libertés de la personne](#) :

35. Toute personne a droit au respect de sa réputation et de sa vie privée.

Nulle atteinte ne peut être portée à la vie privée d'une personne sans que celle-ci y consente ou sans que la loi l'autorise.

36. Peuvent être notamment considérés comme des atteintes à la vie privée d'une personne les actes suivants:

- 1° Pénétrer chez elle ou y prendre quoi que ce soit;
- 2° Intercepter ou utiliser volontairement une communication privée;
- 3° Capter ou utiliser son image ou sa voix lorsqu'elle se trouve dans des lieux privés;
- 4° Surveiller sa vie privée par quelque moyen que ce soit;
- 5° Utiliser son nom, son image, sa ressemblance ou sa voix à toute autre fin que l'information légitime du public;
- 6° Utiliser sa correspondance, ses manuscrits ou ses autres documents personnels.

5. Toute personne a droit au respect de sa vie privée.

L'arrêt phare en la matière est [Aubry c. Éditions Vice-Versa inc.](#)¹, rendu en 1998, où une photographie d'une adolescente prise dans un lieu public sans sa permission avait été publiée dans une revue artistique. La jeune femme avait reçu 2 000 \$ à titre de dommages moraux.

On mentionne ceci dans le résumé :

[...] Dans la mesure où le droit à la vie privée cherche à protéger une sphère d'autonomie individuelle, il doit inclure la faculté d'une personne de contrôler l'usage qui est fait de son image. Il faut parler de violation du droit à l'image et, par conséquent, de faute dès que l'image est publiée sans consentement et qu'elle permet d'identifier la personne en cause.

La Cour suprême du Canada a jugé que le droit à la liberté d'expression du photographe et du magazine en cause ainsi que le droit du public à l'information ne pouvaient être retenus pour s'exonérer dans cette affaire :

[62] En l'espèce, la responsabilité des appelants est a priori engagée puisqu'il y a eu publication de la photographie alors que l'intimée était identifiable. Nous ne croyons pas que l'expression artistique de la photographie, dont on a allégué qu'elle servait à illustrer la vie urbaine contemporaine, puisse justifier l'atteinte au droit à la vie privée qu'elle comporte. L'intérêt dominant du public à prendre connaissance de cette photographie n'a pas été démontré. L'argument que le public a intérêt à prendre connaissance de toute œuvre artistique ne peut être retenu, notamment parce que le droit de l'artiste de faire connaître

son œuvre, pas plus que les autres formes de liberté d'expression, n'est absolu.

Quelques exemples jurisprudentiels

[Pia Grillo c. Google inc.](#)²

La demanderesse a consulté le site Internet Google Maps pour vérifier de quelle façon sa résidence y était exposée. En cliquant sur l'onglet « Street View », elle a constaté qu'elle figurait sur l'image. Elle était alors à l'extérieur de sa maison, assise sur la première marche de l'escalier, pieds nus et portant un vêtement sans manche de type débardeur, et une partie de sa poitrine était exposée. Outre l'adresse de sa résidence, son véhicule se trouvait aussi sur la photographie, et ce, sans que la plaque d'immatriculation soit camouflée. Elle a reçu 2 250 \$ à titre de dommages moraux. Elle avait rendu un témoignage au tribunal sur les moqueries et les commentaires désobligeants dont elle avait été victime par ses collègues de travail et sur le choc profond qu'elle avait ressenti en constatant que sa « vie privée » n'avait pas été respectée.

[N.G. c. F.B.](#)³

Dans cette affaire, l'ex-mari de la demanderesse a transmis par courriel à son nouveau conjoint des photographies que cette dernière avait prises d'elle-même nue. Le tribunal a conclu qu'il y avait eu atteinte fautive au droit à l'image de la demanderesse. Il a également conclu à une atteinte aux droits au respect de sa vie privée et à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation. L'ex-mari a été condamné à verser 10 000 \$ à la demanderesse à titre de dommages moraux et punitifs.

[Pilon c. St-Pierre](#)⁴

Dans cette cause de 1999, un client d'un bar a obtenu 1 000 \$ du propriétaire de celui-ci, qui avait affiché dans son établissement des photographies qui avaient été prises de lui après qu'il se fut endormi au bar et que ses amis l'eurent maquillé en bouffon. Cette décision reconnaît à la fois l'atteinte au droit à l'image ainsi que celle à l'honneur et à la réputation du défendeur.

Je ne vous ai parlé que du droit à l'image dans cette chronique en lien avec notre thème du mois, « Corps et image », mais il y a aussi des cas de [diffamation sur les médias sociaux et d'atteinte à réputation de ses collègues et de son employeur sur les médias sociaux](#) qui ont été abordés dans des billets antérieurs de mes collègues. D'autres cas de jurisprudence pourraient également s'ajouter et mériter qu'on s'y attarde vu l'utilisation malveillante des médias sociaux qui semble être en pleine explosion. Nous y reviendrons sans doute dans une prochaine chronique...

Références

- 1 [Aubry c. Éditions Vice-Versa inc.](#)(C.S. Can., 1998-04-09), SOQUIJ AZ-98111049, J.E. 98-878, [1998] 1 R.C.S. 591.
- 2 [Pia Grillo c. Google inc.](#)(C.Q., 2014-10-03), 2014 QCCQ 9394, SOQUIJ AZ-51113998, 2014EXP-3320, J.E. 2014-1884.
- 3 [G. c. F.B.](#) (C.S., 2017-12-05), 2017 QCCS 5653, SOQUIJ AZ-51450404, 2018EXP-302.
- 4 [Pilon c. St-Pierre](#) (C.Q., 1999-04-29), SOQUIJ AZ-99031262, J.E. 99-1339, [1999] R.J.Q. 1825.

Calendrier des activités

31 mars 2019

Tournoi de dodgeball du Jeune Barreau de Québec

2 avril 2019

Formation du Barreau de Québec*

Nouvelles règles et autres sujets d'intérêt pour les criminalistes
Palais de justice de Québec

4 avril 2019

Formation du Barreau de Québec*

Conférence de règlement à l'amiable : mode d'emploi en Cour supérieure
Palais de justice de Québec

9 avril 2019

Formation du Jeune Barreau de Québec**

La fiscalité durant la vie commune et au moment de la séparation
Palais de justice de Québec

13 et 14 avril 2019

Clinique juridique téléphonique du Jeune Barreau de Québec

26 avril 2019

Formation du Barreau de Québec*

Transformation de la justice : prêts pour un procès sans papier
Palais de justice de Québec

9 et 10 mai 2019

Congrès du Jeune Barreau de Québec

Entourage sur-le-lac, Lac Beauport

13 mai 2019

Formation du Jeune Barreau de Québec**

La fiscalité en matière de pension alimentaire et de garde d'enfants
Salle des mariages – Palais de justice de Québec

1^{er} mai 2019

Assemblée générale annuelle du Barreau de Québec

Assemblée générale annuelle du Jeune Barreau de Québec

Aquarium de Québec

* Pour plus d'information sur ces activités ou pour vous y inscrire, consultez le www.barreaudequebec.ca dans la section « Calendrier des activités »

** Pour plus d'information sur ces activités ou pour vous y inscrire, consultez le www.jeunebarreaudequebec.ca.

MAÎTRE DU SAVOIR

TU ES stagiaire ou membre du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires du Québec **ET** tu exerces ta profession depuis moins de 10 ans?!

Inscris-toi au programme de rabais SOQUIJ dès aujourd'hui!

Un abonnement pour	Ce programme de trois ans te donne accès à une richesse d'information inégalée sur le Portail SOQUIJ :
15 \$ par mois	Recherche juridique
Plus des rabais avantageux sur le coût de tes recherches†.	Les Plumitifs
	Les Collections
	Les Express

Pour en savoir davantage, visite soquij.qc.ca/desaujourd'hui

***SOQUIJ** | Intelligence juridique

† Certaines conditions s'appliquent. Visite soquij.qc.ca/desaujourd'hui pour plus de détails.

Actualité juridique

Si vous désirez publier gratuitement dans cette section, transmettre votre information à l'adresse suivante : jbq@jeunebarreaudequebec.ca

BUREAUX À LOUER

3, rue Vallière à Québec à deux pas du Palais de justice

PLUSIEURS SERVICES INCLUS

Réceptionniste • Photocopieur • Télécopieur • Papeterie • Internet haute vitesse • Salle de conférence

Contactez Me Daniel Tremblay, Me Sophie Lafleur ou Me Sylvie Petitclerc

418 522-4031

Immeuble patrimonial de prestige idéalement situé sur Grande Allée Est

Espaces partagés : 2 salles de conférence • 2 salles de travail • cuisine

Étage privée disponible :

2 bureaux fermés • un espace d'accueil et aire ouverte pour secrétariat et autre • cuisinette

Stationnements

418 692-6697